...ILE. 1 864

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 1ER. AVRIL 1836.

POUR PRESIDENT.
M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT :
RD. M. JOHNSON.

Aujourd'hui étant le *Vendredi Saint*, l'Abeille ne paraîtra pas demain. Cependant il sera publié une feuille supplémentaire pour les annonces.

IMPORTANT POUR LA LOUISIANE.

M. NICHOLAS, notre digne sénateur au Congrès a présenté une série de résolutions qui ont été mises à l'ordre du jour pour la prochaine séance.

Ces résolutions en somme ont pour objet 1°. d'inviter le comité sur les terres publiques à examiner s'il y aurait pas justice à accorder à l'Etat de la Louisiane une donation de 500,000 acres des terres situées dans les limites de cet Etat, en raison, tant du grand ...rage qui résulte au Congrès général de la con...tion et de l'entretien des levées aux dépens des ... des habitans, que des améliorations qui se font ... l'Etat aux rivières et autres cours d'eau. (Notre ...lleur aurait pu parler aussi des travaux entrepris ... compagnies, et par les particuliers pour égoutter et dessécher les terres.)

2°. D'inviter le comité sur les affaires navales à exa... s nécessaire d'approprier une ...heter et d'équiper quelques bâti... raient employés à protéger le ...ouvelle Orléans et les divers

3e. Et enfin, de réquérir le secrétaire de la Trésorerie de donner au Congrès toutes les informations qu'il aura reçu concernant la construction d'une nouvelle citadelle et d'une Cour de District à la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLES D'ANGLETERRE PLUS RECENTES DE 6 JOURS.

Par le navire *Ambassador*, parti de Liverpool le 19 février et arrivé hier dans notre port nous avons reçu le *Liverpool Mercury* du 19 et le Gores General Advertiser du 18 février.

Ces feuilles ne contiennent rien de plus nouveau de France que ce que nous avons précédemment publié.

Les nouvelles d'Espagne vont jusqu'au 12. Nos lecteurs trouveront plus bas un sommaire éditorial de ce ... affaires de ce ...

... nous ne voyons ... rien de bien important sur les débats du Parlement. La séance du 16, a été cependant assez intéressante, tant à cause des sujets qui s'y discutaient que par l'affluence du peuple qui encombrait de bonne heure les galeries des étrangers; la présence d'Oconnell était le motif de cet empressement.

Les débats commencèrent à quatre heures moins quelques minutes.

Mr. Attwood présenta une pétition signée par 20,000 habitans de Birmingham, demandant une réforme dans la Chambre des Lords.

M. Schiefield soutint la pétition.

M. Dugdale dit que ce qui s'appelait réforme dans la Chambre des Lords ne signifiait ni plus ni moins que la destruction totale de la Chambre Haute du Parlement. (Ecoutez). Il était porteur d'une pétition des habitans de Birmingham d'une toute autre nature que celle que l'on venait de présenter. La pétition était revêtue de 9000 signatures des habitans les plus respectables de cette ville, et il niait que l'Union politique représentât les sentimens de la population de Birmingham.

M. O'Connell dit que toutes les classes du Peuple Anglais avaient le droit de demander tels changemens organiques qu'elles jugeraient nécessaires dans les institutions nationales, (Ecoutez, écoutez,) et il avait plei... confiance que la Chambre ne traiterait pas avec dédain une pétition ... de cette ma... Si l'agitation ... des Lords, il ne ... gation eut tendre à détruire les institutions les plus sacrées du pays (Ecoutez ! écoutez !) Il considérerait comme traîtres à la patrie, les individus qui demanderaient de semblables changemens.

Les débats de cette importante question furent renvoyés à un autre jour. Le journal dont nous tirons cet extrait ne dit rien de plus à ce sujet: nous en sommes fâché car la réponse d'Oconnell à cette apostrophe qui venait de lui être adressée a dû être foudroyante.

Une autre question non moins importante que celle dont nous venons de parler, est celle relative à l'intervention des Pairs et autres membres du Parlement dans les élections.

M. O'Connell a pris la parole à ce sujet; mais son discours n'est pas donné.

NOUVELLES PLUS RECENTES D'ESPAGNE.

Des lettres particulières et des gazettes de Madrid du 6 de février nous apprennent que Mendizabal avait amassé une grande quantité de provisions pour les troupes, et collecté une somme d'environ 40,000 livres sterling en espèces, qu'il allait bientôt diriger, sous la protection d'une forte escorte, sur Vittoria, quartier général de Cordova. La plus grande tranquillité régnait dans la capitale de l'Espagne. L'opinion publique était que Mendizabal avait assez de popularité et d'énergie pour surmonter toutes les difficultés qui s'opposaient à la marche de son administration. Tout ce qui lui manque, c'est l'argent, ce nerf de la guerre; pour s'en procurer il emploie tous les moyens possibles, sans cependant fouler le peuple ou s'imposer des taxes additionnelles. On craignait que Cordova, attaqué d'un côté à la gorge, ne soit bientôt obligé de se démettre du commandement.

Par les feuilles de Bayonne du 10 février nous apprenons que Cordova, à la tête de 19 bataillons, y compris la légion étrangère, était arrivé le 24 du mois précédent à Pampelune. Il a, pour l'instant, renoncé au projet de rétablir ses communications par la voie de Tudela et Pampelune, car il se verrait alors dans la nécessité d'enlever d'assaut Guevara et Salvatierra, que les Carlistes ont résolu de défendre à tout prix, au moins même d'une grande bataille.

Cordova a entrepris d'établir une communication directe entre Pampelune et la France, en occupant les positions de Larrinsoana, Zabiri et Enguy; ce qui interdirait aux insurgés toute communication avec l'Aragon. Déjà il s'est rendu maître de la Rioje et d'Alava, province riche et fertile qu'il défend appuyé sur la ligne de l'Arga dont tous les ponts ont été détruits. Les forces anglaises défendent Vittoria et les positions environnantes; enfin les Carlistes, quoiqu'ayant l'initiative des coudes, peuvent être considérés comme enfermés dans un cercle très étroit. Les Carlistes qui probablement vont être commandés par Villareal en remplacement d'Eguia, ne doivent pas tarder, dit-on, à se replier sur Bilbao, pour obliger Cordova à quitter la vallée de Roncevaux et cesser ses manœuvres en Navarre. Le quartier général d'Eguia se trouvait le 3 à Zornoza.

PORTUGAL.

Nous avons sous les yeux un compte rendu des derniers débats des Chambres portugaises.—Un bill qui déclare tout étranger, serait-ce même l'époux de la Reine, incapable d'être le commandant en chef de l'armée, a déjà subi sa seconde lecture La déclaration du marquis de Loulé que les dispositions du traité de commerce avec l'Angleterre cesseraient d'être en vigueur le 20 avril, a pour le moment suspendu tous les débats à ce sujet. On vient de présenter un projet de loi pour la levée de 8,700 hommes par la voie de la conscription. Les ministres continuent toujours à jouir de leur ancienne unpopularité.

... ney jus... ... vait conçu de ... bientôt formée et prête à mettre ... ne s'est pas réalisé, et le tout ensemble ne laisse plus que des doutes. Ibrahim Pacha fait sentir que qui dépend de lui pour la réussite de cette entreprise, mais l'opinion publique, surtout dans les domaines du Grand Seigneur, s'est fortement prononcé contre.

Des lettres du colonel Chesney, le brave commandant de cette expédition, datées *Bir*, sur les rives de l'Euphrate, ont été reçues à Liverpool. Cet officier annonce que le bateau à vapeur en fer coulé, expédié d'Angleterre par pièces détachées, a été ajusté et mis à flot sur une rivière qui jamais avant n'avait vu de pareille embarcation. Le Pacha d'Egypte leur avait occasionné beaucoup d'embarras, mais le colonel Chesney comptait toujours sur un succès définitif. La rivière avait atteint sa plus grande hauteur par suite de la fonte des neiges sur les montagnes de l'Arménie, et l'expédition ne devait pas tarder à se diriger sur Bassora.

ITEMS

—Les vignes de France, seulement, occupent une étendue de terre en superficie de 4,265,000 acres anglais. Le terme moyen du produit est d'environ 250 gallons par acre. La valeur de ces terres est estimée à 38,516,230 livres sterling.

—La ville de Frankfort s'est réunie à la Prusse dans l'affaire commerciale.

—On a reçu à Liverpool, le 19, la nouvelle de la mort de la jeune reine de Naples.

—La ville de Wagram, à ... annales de l'histoire par la camp... vient d'être presqu'entièrement détruite par un incendie.

—La quantité de tabac importé à Liverpool pendant l'année finissant en juillet 1835, a été de 21,423,000 livres et le montant des droits perçus s'élève à trois millions deux-cent quarante un mille neuf cent quatre-vingt-cinq livres sterling. En 1834, les importations totales de sucres ont été de 4,734,414 quintaux dont les droits s'élèvent à 5,000,000 de livres sterling.

—Il y a maintenant en Angleterre 3236 manufactures de coton, lin, soie et d'étoffes de laine. Sur ce nombre, 3160 sont en pleine opération. Le nombre de personnes attachées à ces manufactures est de trois cent cinquante cinq mille trois cent soixante treize.

—Nous avons parlé il y a quelque tems du départ du Prince Charles, frère du Roi de Naples, qui allait épouser à Genève une demoiselle Irlandaise du nom de Penelope Smith. Nous voyons à ce sujet dans le Mercury de Liverpool que le mariage s'était accompli à Rome.

—Cinq individus se sont fait baptiser dernièrement à Liverpool; leur âge réuni s'élevait à 336 années.

Parmi les candidats qui s'offrent pour représenter le 2d. district de la 2de. municipalité, nous avons le plaisir d'annoncer Mr. JOHN MICHINARD, comme l'un de ceux qui possèdent toutes les qualités nécessaires. Non seulement, il réunit dans toute sa perfection les *langues française* et *anglaise*, mais il a encore l'immense avantage d'être *un american citizen*. Ce titre joint à celui de JOHN, sont de sûrs garants que M. MICHINARD, s'acquittera, et *d'après* les règles de l'*art*, de toutes les *ordonnances*, qui, seront utiles à la longévité de cette municipalité.

NAUFRAGE DU NAVIRE INSTRINSIC.

Nous donnons ici les détails de la perte de ce beau navire, ... Liverpool pour la Nouvelle-Orléans.

KILKEE, *1 février.* — Ce fut le samedi vers 7 heures du matin qu'on aperçut ce malheureux navire démâté, mouillé dans une petite baie, à environ demi-portée de pistolet des roches élevées du Deer-park de Kilkee. Le navire à l'ancre avait alors à lutter, non seulement contre la fureur de l'ouragan et une houle épouvantable du Nord-Ouest, mais encore contre le ressac des roches. Les gardes de la côte et toute la population déjà ardemment voeux au secours des naufragés; mais le temps leur a manqué. Avant qu'ils aient fait venir de Kilkee les cordages nécessaires, le navire s'était rempli d'eau par ses panneaux et avait sombré à l'ancre. On avait aperçu à bord neuf personnes. La Toute-Puissance divine seule eût pu arracher ces malheureux à la mort; car la mer brisait au-dessus de ces roches élevées de plus de trois cents pieds. Bientôt le navire fut en pièces, et pendant vingt-quatre heures nous n'eûmes pas un seul indice qui put même nous faire soupçonner quelle était sa cargaison. Au bout de ce temps on vit dériver sur la plage parmi le guémon des lambeaux d'étoffes de coton, et le vent ayant tout d'un coup sauté au sud-est, des débris du navire furent jetés sur la côte nord. Le cadavre nud d'un homme fut trouvé sur la plage. Ce malheureux paraissait âgé d'environ cinquante ans, d'une forte constitution et très corpulent. Il paraissait avoir appartenu à une classe élevée de la société. On assure que le cadavre a été dépouillé par deux de nos paysans qui ensuite le rejetèrent aux flots. Je crois être la première personne qui ait découvert dans la matinée, que le navire était sombré; si forte qu'aucun canot ne pouvait pousser au large pour aller le recueillir. Cependant vers une heure de l'après-midi, la mer était un peu tombée, et le cadavre étant près de la plage, deux de nos paysans, qui malheureusement avaient trop bu, se jetèrent à l'eau pour l'accoster; — mais aucun d'eux n'a reparu. Les flots les ont engloutis et les trois cadavres ont disparu.

CONTINUATION DU PROCES DE FIESCHI.
COUR DES PAIRS.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

AUDIENCE DU 6 FEVRIER, 1836.

Peu d'instans après que les accusés sont amenés, un grand nombre d'avocats se groupent devant Fieschi. On vient de présenter à l'accusé un album sur lequel un amateur des tribunes a crayonné son portrait frappant de ressemblance. Fieschi dit en riant : Au moins on ne m'a pas flatté. Il saisit une plume et écrit au bas du portrait :

"Je me trouve bien laid." FIESCHI.

L'audience s'ouvre à une heure moins un quart par l'appel nominal de MM. les pairs.

M. le Président : Pépin levez-vous. Pouvez-vous donner le nom du grenadier que vous auriez adressé en Suisse à M. le prince de Ruban Rochefort?

Pépin : C'est un nommé Guyot. Il est d'ailleurs expliqué dans ma brochure. C'est un homme entre les mains duquel je fus remis par l'officier qui m'accusait d'avoir tiré par ma croisée, c'est cet homme qui m'empêché d'être fusillé dans mon domicile. Cet homme, par je ne sais quels motifs, était obligé de quitter la France; il était sorti de la garde municipale. Il y a deux ou trois ans de cela. Enfin il était compromis; il était obligé de se cacher, et à raison de l'important service qu'il m'avait rendu et que je viens de signaler tout à l'heure, je me crus pas devoir lui refuser de l'argent pour s'en aller en Suisse.

M. le Président (à Fieschi) : Vous avez entendu hier les déclarations de Boireau relativement à l'emploi de la matinée de Pépin dans la journée du 28 juillet. Vous avez entendu Boireau dire que Pépin avait annoncé qu'il se rendrait dans le faubourg Saint-Jacques, où quarante personnes devaient l'attendre. Dans les rapports intimes que vous avez eus avec Pépin à l'occasion de l'attentat, rapports qui devenaient plus étroits à mesure que le jour de l'attentat arrivait, Pépin ne vous a-t-il rien fait connaître relativement à ces quarante personnes?

Fieschi : Non, Monsieur. Il me l'aurait dit que je l'aurais déjà fait connaître à la Cour: mais il ne m'en a jamais parlé. Il était convenu entre moi, Pépin et Morey, qu'on aurait dit seulement aux personnes qui devaient prendre les armes qu'il fallait se tenir prêt. Pépin ne m'a jamais parlé de quarante personnes qui devaient l'attendre.

M. Fauveau, épicier, déclare que dans les derniers jours de janvier ou de février 1835, il a dîné chez Pépin. Il y avait à ce dîner le jeune docteur Recurt, l'un des deux accusés d'avril de la catégorie de Paris qui ont été acquittés. M. Levaillant, député, M. Lorélut, avocat, l'accusé Morey et le maître de la maison, en tout six personnes; il affirme positivement qu'il n'a point vu un autre convive survenir à la fin du dîner. Dans ce repas, il a été un peu question de politique; on a parlé du procès d'avril, mais nul n'a demandé ce qui arriverait si le Roi venait à mourir.

M. le Président : Reconnaissez-vous Fieschi?

R. Non, Monsieur. '

D. Pépin ne vous a-t-il pas demandé asile dans les premiers jours d'avril?

R. Oui, Monsieur, c'est vrai, à la date de 7 ou 8 août; mais, quoique ami de Pépin, je n'ai pas cru devoir le lui accorder.

M. le Procureur Général : Quel jour avez-vous demandé cet asile à M. Fauveau?

Pépin : Je ne me le rappelle pas... C'est, le jour du convoi des victimes.

M. le Procureur Général : Accusé Pépin, le convoi a eu lieu le 5 août, et le mandat d'amener lancé contre vous n'est que du 6. M. Collet, votre associé de Lagny, a rendu compte de circonstances qui ont prouvé que vous avez quitté Paris le 5 août. Il est étonnant que vous ayez conçu des inquiétudes avant le mandat d'amener.

Pépin : Je n'ai quitté Paris que quand j'ai vu figurer le nom de Bescher comme auteur de l'attentat dans le journal *le Bon-Sens*.

Le Procureur-Général : Vous avez constamment déclaré dans l'instruction que vous ne saviez pas que l'individu qui vous avait été amené par Morey se nommait son Gérard, soit Fieschi. Vous avez toujours dit que vous ne l'aviez connu que sous le nom de Bescher. Comment, en voyant sur le journal le nom de Bescher, avez-vous deviné qu'il s'agissait de Fieschi?

Pépin : Je persiste à dodans ; cependant il se peut bien que Morey m'ait dit que c'était le véritable nom de Fieschi; mais je ne me le serai plus rappelé.

M. le Procureur-Général : Vous avez été interrogé sept ou huit fois par M. le président, et vous lui avez toujours donné votre parole d'honnête homme que vous aviez seulement connu Fieschi sous le nom de Bescher. Je vous demande alors comment il se fait qu'étant à Lagny, et en voyant dans les journaux signaler, comme auteur de l'attentat, Gerar ou Fieschi, vous ayez dit alors que vous ne le connaissiez que sous le nom de Bescher?

Pépin : Si le Procureur Général veut me mettre pétuellement en contradiction avec moi-même.... Je ne puis vraiment.... Je ne me rappelle pas avoir parlé du nom de Fieschi dans ce déjeuner.

M. le Procureur Général : Vous avez dit que c'était probablement l'individu que Morey vous avait présenté; or, vous n'avez jamais connu cet individu sous le nom de Fieschi ni de Gérard.

Pépin : Je répète que j'ai vu le nom de Fieschi...., c'est-à-dire le nom de Bescher sur les journaux.

M. le Procureur Général : Vous n'avez vu ni dans le journal *le Bon-Sens*, ni dans aucun autre journal, Bescher désigné comme l'auteur de l'attentat.

Pépin : Je puis certifier l'avoir vu.

M. le Procureur Général : Vous ne l'avez pas vu.

Pépin : Si M. le procureur-général veut toujours me mettre en contradiction avec moi....

M. le Procureur Général : Il est indispensable pourtant que je vous montre que ces circonstances qui, dans le cas d'innocence, seraient indifférentes, ont été obstinément niées par vous, parce que vous vouliez éviter toute espèce de contact avec l'auteur de l'attentat. Si vous n'étiez pas son complice, vous n'auriez pas ainsi nié que vous connaissiez Fieschi. Une foule de personnes ont avoué qu'elles connaissaient Fieschi.

Pépin : Je ne l'ai jamais connu sous le nom de Fieschi.—Peut-être une fois on me l'a dit; peut-être deux fois.—J'admets encore cette hypothèse, mais j'ai pu oublier ce nom; il n'est pas français.

M. le Procureur-Général : Boireau a dit que vous connaissiez parfaitement Fieschi sous son nom, et que même vous l'aviez envoyé chez lui pour lui parler.

Pépin : Mais je ne puis empêcher Boireau de dire ce qu'il veut dire. On ne trouvera jamais un homme qui puisse déclarer que j'ai jamais conseillé le mal, que j'ai jamais payé pour le faire.—Jamais je n'ai fait le mal. Ensuite, je ne puis pas empêcher Boireau de m'accuser.

Me Marie : Un débat se trouve engagé à l'occasion du dîner qui eut lieu chez Pepin. Fieschi a dit qu'il y était. Pour faire croire qu'il y avait assisté, il est entré dans les détails les plus minutieux. Ainsi il a parlé d'une conversation qui, de la part de M. Levaillant, avait été assez piquante pour frapper les assistans. Je prie M. le président de demander au témoin, si M. Levaillant avait parlé de ses collègues, s'il avait cité des noms. La Cour se rappelle sans doute les détails dans lesquels Fieschi est entré.

M. Fauveau : Je n'ai pas entendu parler de cela.

Me Marie : M. Levaillant n'a pas été assigné par l'accusateur, nous l'avons fait assigner.

M. le Président : J'ai écrit à M. le préfet de la Loire-Inférieure pour faire avertir M. Levaillant. M. le préfet, en l'avertissant, a eu la précaution de faire retenir une place à la malle-poste. Je ne sais si M. Levaillant est arrivé.

M. Fauveau : J'ai vu M. Levaillant hier au soir. Il a dit qu'il était aux ordres de la Cour.

M. le Président : Il est cité en vertu de mon pouvoir discrétionnaire.

M. le Président donne à M. Sajou, doyen des huissiers, l'ordre de se rendre immédiatement à la Chambre des Députés pour avertir M. Levaillant. M. Sajou est arrivé lorsque la séance était levée, et M. Levaillant était déjà parti.

[Par Autorité.]

ACTE

Pour venir au secours de l'asyle des Orphelins de la Nouvelle-Orléans.

Sec. 1ère. Il est décrété, par le Sénat, et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, qu'adater de la passation de cette Acte, tous les biens immeubles et meubles, appartenant à l'asyle des Orphelins de la Nouvelle-Orléans, sont et demeurent par le présent exempts de toutes taxes soit d'Etat, de paroisse ou de ville, dans lesquelles ils pourraient être situés, nonobstant toute loi à ce contraire

(Signé) THS H. LEWIS,
Orateur de la Chambre des Représentans, *pro-tem.*
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 12 mars 1836. E. D. WHITE,
(Signé) Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ACTE

Pour amender l'acte intitulé, "acte pour incorporer la Compagnie de l'Eclairage au moyen du Gaz et de la Banque de la Nouvelle-Orléans."

Sect. 1ère. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale, que rien de ce qui est contenu dans la dixneuvième section de la charte de la dite institution ne sera interprété de manière à empêcher la dite compagnie, d'acheter les propriétés, créances &c., appartenant au bureau d'escompte, et de dépôt de la Banque des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans.

Sect. 2me. Il est de plus décrété, etc.; Que la dixneuvième section de la dite charte, est et demeure par le présent amendée de manière à ce qu'à l'avenir le montant de ses dettes ou de ses créances ne devra jamais excéder à l'exception des dépôts, le double du montant de son capital payé.

Sect. 3me. Il est de plus décrété, etc.; Qu'aucun prêt ne sera fait par la dite compagnie de l'éclairage au moyen du Gaz, et de la banque de la Nouvelle-Orléans, sur nantissement de ses propres actions, pendant cinq ans, à dater de la passation de cet acte, et qu'après le dit espace de tems, il ne pourra jamais être dû à la dite compagnie, plus de vingt pour cent sur son capital payé, sur la garantie de son propre capital, et jamais plus de cinquante pour cent, sur la valeur au pair d'aucune action du dit capital, ne pourra être prêté par la dite banque sur la garantie d'aucune action, quand la dite action aura été entièrement payée.

Sect. 4me. Il est de plus décrété, etc.; Que la troisième section de l'acte intitulé, "acte pour incorporer la compagnie de la banque de l'éclairage au moyen du Gaz, soit amendée de manière à rappeler, et à effacer la dernière clause de la dite section, la dite clause étant dans les termes suivans : "et il sera loisible que le juri de police de la dite paroisse des Rapides ne passe une ordonnance, par laquelle la foi de la dite sera engagée pour garantir le fidèle paiement du dit paroisse prêt et des intérêts," de manière que la compagnie du chemin à coulisses de la Rivière Rouge, ait droit à un emprunt de cent cinquante mille piastres, sous la passation de l'ordonnance par le juri de police, comme il est spécifiée dans la dite clause ici rappelée, pourra cependant que la dite compagnie du chemin à coulisses n'ait pas le droit de demander plus qu'à raison de trente mille piastres par trimestre.

Sect. 5me. Il est de plus décrété, Que la quarante neuvième section de l'acte d'incorporation de la dite banque. Soit et demeure rappelée, et que la branche établie à Alexandrie ne pourra être établie aux habitans de Natchitoches et de Claiborne que la somme de soixante et quinze mille piastres, et ce dans la proportion que le montant fourni à la dite branche par la mère banque aura un capital entier de la dite branche le dit montant devant être retenu pendant l'espace de quatre vingt dix jours et s'il n'était pas demandé au bout de ce terme par les habitans de Natchitoches et de Claiborne qui pourraient offrir des garanties suffisantes, alors les directeurs de la dite branche pourront le prêter à leur discrétion.

Sect. 6me. Il est de plus décrété, Que la section huitième de l'acte incorporant la dite compagnie soit amendée à faire un devoir au président de la dite compagnie, de fournir au Président du Sénat et à l'Orateur de la Chambre, des reçus triplicata y mentionnées, le second lundi de février prochain ensuite, et dans le première semaine de la session de la législature comme il est pourvu dans la dite section après l'année courante, et que le président de la dite compagnie pour l'année courante fournira les dits reçus dans les soixante dix jours qui suivront la sanction du présent acte par le gouverneur.

Sect. 7me. Il est de plus décrété, Que la troisième section d'un acte intitulé, "acte pour incorporer la compagnie de l'éclairage au moyen du Gaz et de la banque de la Nouvelle-Orléans," est et demeure amendée, de manière à ce que malgré que le montant entier du fonds capital n'ait pas été payé, la dite banque soit tenue de présenter et fournir à tous les bureaux d'escompte et de dépôts, trente pour cent, de leur capital, le premier jour d'avril ou avant cette époque—vingt pour cent le jour de quinze de juillet prochain, et le reste en entier le premier jour de juillet mil-huit-cent-trente-sept.

Sect. 8me. Il est de plus décrété, Qu'au lieu de nommer cinq directeurs pour la branche de la dite banque à établir à Alexandrie, de la manière prescrite dans la septième section de l'acte d'incorporation, il y aura sept directeurs nommés pour la dite branche, un des quels devra être choisi parmi les citoyens domiciliés aux Avoyelles, et dont deux au moins seront domiciliés à Alexandrie et quatre des dits directeurs formeront un *quorum* pour la transaction des affaires et pourra être interprété de manière à empêcher la dite compagnie, d'acheter les propriétés, créances &c., appartenant au bureau d'escompte, et de dépôt de la Banque des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans.

Sect. 9me. Il est de plus décrété, etc.; Que la Compagnie de la Briqueterie patentée de la ville de Rome, à l'honneur de prévenir le public qu'à partir de dimanche, 3 avril, on trouvera dans son établissement; des crêmes et des sorbets à la glace faits dans le meilleur goût. Il ne négligera rien pour satisfaire à toutes les demandes et il ose se flatter que les soins qu'il apportera à leur confection, lui mériteront la préférence.

Il se chargera aussi de faire les crêmes et sorbets de commande, pour être transportées dans les familles et réunions.

Le soussigné profite de cette circonstance, pour annoncer qu'il continue toujours à servir le matin du café et à l'eau, chocolat de santé et à la vanille. Savaroise, punch de toutes les espèces, etc.

1 avril—6 J. BROIZ.

CHANGE sur Londres, Paris et New-York, à vendre par W. NOTT & Co.

ON demande à louer une négresse ou une domestique quelconque, un peu cuisinière, pour faire l'ouvrage d'une petite famille. S'adresser au Bureau de l'Abeille. 1 avril

LE soussigné demande des actions des banques de l'Etat de la Louisiane, du gaz, des Négotians et Artisans, et de la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain. THOMAS FELLOWS.
1 av—3

A VENDRE—Actions des compagnies des améliorations et de Carrollton, ainsi que de la compagnie d'assurances des Négocians. THOMAS FELLOWS.
1 av—3

ON demande des doublons espagnols et mexicains—S'adresser à THOMAS FELLOWS.
1 av—3

MARCHANDISES SECHES.—Indiennes imprimées pour printemps; toile pour chemises, percale do; toile pour draps; percale do.; couvrepieds; indiennes à dessins et unies pour ameublemens, mousselines de Suisse, bas et gants en fil d'Ecosse; jupons de cercles, bas de coton pour demoiselles; cordons unis et piqués, en débarquement du navire Alabama, à vendre par
1 av ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres

MARCHANDISES Américaines—100 Balles de toile à draps, épaisse de 4/4, en débarquement, à vendre par JOHN A. PECK,
1er. avril 29 Bienville

EAU-DE-VIE—60 demi-pipes, importation directe, et ayant droit au drawback, à vendre par HARRISSON, BROWN & Co.
1er. avril 47 Bienville

MAGASINAGE—A des prix modérés, dans les étages supérieurs du magasin No 57, rue Tchoupitoulas 1er. avril.

AVIS—Les consignataires du brick *DUNLOP*, en débarquement à un poteau au dessous du marché à la viande, sont invités à venir recevoir leurs marchandises. 1er. avril

PACANNES—20 Barils, à vendre par PERKS & HALL
1er. Avril 2 Front Levée.

WHISKEY de Monongahela—20 Barils, à vendre par PERKS & HALL,
1er avril 2 Front Levée.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Les bureaux de la Compagnie d'Assurance de l'Aigle sont été transportés à la Bourse, sur la rue Royale, à côté de la Banque de l'Union. 1er. Avril—3

Compagnie du Théâtre d'Orléans,

L'ELECTION des Directeurs de la Compagnie du Théâtre d'Orléans, aura lieu Mardi, 5 avril, en la Salle du bal d'Orléans, depuis neuf heures du matin jusqu'à 3 heures P. M. en présence des commissaires soussignés :

E. A. CANON,
S. CUCULLU,
31 mars—3 FOUCHE COUGOT.

Compagnie du Railroad de Carrollton.

AVIS—Les personnes qui ont quelques réclamations contre la compagnie, pour jeompte du railroad, sont invitées à les présenter à la Banque tous les vendredis, pour les faire examiner et à revenir les samedis pour être payées, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après. Par ordre de la direction.
31 mars—10 L. F. GENERES.

BATAILLON D'ARTILLERIE.—Le bataillon prendra les armes dimanche prochain, 3 avril, pour un tir à boulet, et se réunira à 7 heures précises du matin—tenue d'été. Par ordre du major.
A. SCHREIBER, Adjt. Major.

☞ Les personnes demeurant près l'Habitation Lesseps sont priés d'avoir à retenir leurs animaux chez eux pour ce jour. 29 mars

GARDES D'ORLEANS, Attention.—Les deux compagnies prendront les armes dimanche prochain, 3 d'avril, à huit heures précises du matin et s'assembleront au lieu ordinaire du rendezvous.

Equipement complet, veste bleue et pantalon blanc. Par ordre du capitaine,
29 mars G. CRUZAT, sergt. major.

CAZADORES DE ORLEANS, Attention.—La compagnie se reunira et Jueves 31 del corriente a las 6 en punto de la tarde, para una asamblea general, y nombrar un 1er teniente. La reunion sera en la calle de San Felipe, casa de Washington.

Del orden del capitan,
Marzo 28 JOSE M. BUSTAMANTE, sgto 1°

TIRAILLEURS LOUISIANAIS, Attention.—La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 3 avril. Equipement complet, pantalon blanc.—Rendezvous à 7½ heures du matin. L'appel se fera 8½. Par ordre du capitaine A. Grivot.
1 avril P. BRELET,

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.—Les chars parcourreront la route de la Nouvelle-Orléans et de Carrolton, aux heures suivantes :

Les Jours de la Semaine.

De Carrollton.	*De la Nouvelle-Orléans.*
à 6 heures du matin.	7 heures du matin.
8 " "	9 " "
10 " "	11 " "
12 " "	1 " de l'après midi
2 " de l'après midi	3 " de l'après midi
4 " "	5 " "
6 " "	7 " "
8 " "	

Les Dimanches.

De Carrollton.	*De la Nouvelle-Orléans.*
à 6 heures du matin	7 heures du matin
8 " "	9 " "
10 " "	11 " "
12 " "	1 " de l'après midi
2 " de l'après midi	3 " "
4 " "	5 " "
6 " "	7 " "
8 " "	

Du 1er. Octobre au 1er Avril un char pour le Fret et un char pour les Passagers partiront de Carrollton à 5 heures du matin, pour la convenance des personnes qui enverront au Marché, et retourneront à 9 heures—pendant les mois d'Eté ces chars partiront à 4 heures du matin.

Les lieux où l'on s'arrêtera sont : la rue du Canal, le dépôt de la rue Foydras et rue des Nayades près celle Jackson, où l'on recevra les cartes.

On ne recevra point d'argent ; les personnes devront être munies de cartes qu'on pourra se procurer au bureau du dépôt de la rue Poydras, au coin des rues du Canal et Baronne et à Carrollton.

☞ On ne transportera du Fret que le matin.

N. B.—Les chars de la rue Jackson partiront de la rue du Canal à 6 heures du matin et toutes les heures ; ils partiront de Lafayette à 7½ heures.

Un char partira du dépôt de la rue du Marché à 6 heures du matin et marchera toutes les heures ; il partira de l'encoignure des rues Baronne et Canal en même tems que le char de la rue Jackson.

Nouvelle-Orléans, le 1er. Avril 1836.

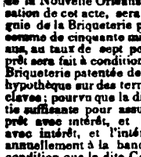

POUR LOUISVILLE—Le steamer BALTIC, capitaine Guarrier, appartenant à la ligne de paquebots-courriers de la compagnie de la navigation de Fulton, partira pour Louisville et les ports intermédiaires mercredi prochain, 5 avril. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à l'av FORSYTH, GOODWYN & Co.

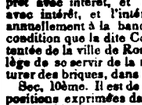

POUR MATANZAS—Le beau brick DUNLOP, Sturdevant, du port de 197 tonneaux, partira la semaine prochaine—Pour fret ou passage, s'adresser à bord, un peteau plus bas que le marché à la viande, ou à HARROD & QUARLES,
1er. avril 24 Douane

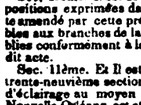

POUR LA HAVANE ET MATANZAS—Le beau brick fin roulier MAIL, capitaine Green, prendra du fret pour l'un ou l'autre de ces ports et partira incessamment. S'adresser à JOHN A. PECK,
31 mars 29 Bienville.

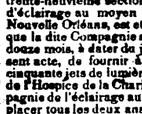

POUR LA HAVANE ET MATANCE, Le beau brick LIGONIA, capitaine Burnham, partira incessamment Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Notre Dame ou à [31 mars] R GRONING & Co.

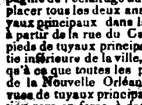

A VENDRE OU A PRETER.—La goélette de Baltimore INDIANA, cap Booth, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, tirant peu d'eau et du port d'environ 540 barils. Le dit bâtiment est à quai et prêt à mettre en mer. S'adresser au capitaine à bord.
31 mars—3

POUR LIVERPOOL.

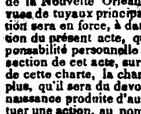

Le navire de 1ère, classe, PRINCE REGENT, capt, J. Burt, est prêt à recevoir son chargement et partira incessamment. S'adresser à
30 mars G.VANCE & R. GAMBLE.

POUR LIVERPOOL.

Le navire anglais de 1ère. classe CATHARINE, capt. H. Langmuir, ayant tout son chargement engagé partira vers le 2 avril. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens de chambre et d'entrepont, s'adresser à bord, en face la presse d'Orléans, ou à G. VANCE & R. GAMBLE.
30 mars

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 3 AVRIL.

Robert le Diable.

MARDI, 5 Avril.

AU BENEFICE DE M. PERRIN.

La 1ère. représentation de

LES NYMPHES D'EDOUARD

Tragédie en 3 actes, de M. Casimir Delavigne.

Entre les deux pièces,

UN INTERMEDE MUSICAL.

Le spectacle sera terminé par la 1ère représentation de la reprise de

Mme. GREGOIRE,

OU LE CABARET DE LA POMME DE PIN.

Vaudeville en 2 actes, de M. Rochefort

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 9 Avril prochain,

GRAND CONCERT

Vocal & Instrumental,

Au Bénéfice de Mr. GAMBATTI.

PARTIE VOCALE.—Mmes. St. Clair et Dupuis, MM. Bailly et Heymann, du Théâtre Français.

M. Hodges du Théâtre Américain et Signori de Rosa et Sapignoli, du Théâtre Italien.

PARTIE INSTRUMENTALE.—MM. Coffi, trombonne; Kroll, clarinette; Valière, haut-boin; Gambati, &c.

L'orchestre (celui du Théâtre d'Orléans) sera conduit par M. Paradol, et le piano tenu par M. Nunès.

☞ Pour la location des loges, s'adresser au Salon de Mr. Davis.

☞ Les prix des places sont les mêmes que ceux fixés pour les représentations du Théâtre.
29 mars

Théâtre de la rue St. Charles.

OPERA ITALIEN.

CE SOIR, sera représenté le grand opéra Italien

LA NORMA.

composé par Bellini.

Pollione	Signor Montresor,
Orovelo,	De Rosa,
Flavio,	Sapignoli.
Norma,	Signora Pedrotti.
Adalgisa,	Marozzi.
Clothilde,	Thilman.

Spectacle sans pareil.

POUR cette semaine seulement devant, à cause d'engagemens, être positivement samedi prochain 2 avril.

Tous les Soirs, à 8 heures, dans la belle salle de l'Hôtel américain, au coin des rues Bienville et Levée.

Prix d'entrée $1—Enfans, moitié prix.

LA DAME CHINOISE !

qui s'est fait voir dern